

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 21 septembre 2020, à 17 h 15 à la caserne 22, 179, rue Saint-Louis, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire,

Diego Scalzo,

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

AVIS vous est donné par madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée, pour être tenue le lundi 21 septembre 2020, à 17 h 15, à la caserne 22, 179, rue Saint-Louis, Warwick, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Moment de recueillement;
2. Présences;
3. Adoption/Second projet de résolution numéro 05 modifiant le Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)/Immeuble situé au 124, rue Saint-Louis (Monsieur Réal Boutin);
5. Mandat évaluateur agréé/Immeuble du 8, boulevard Pépin;
6. Mandat/Inspection par caméra des conduites sanitaires;
7. J. Noël Francoeur inc./Acceptation des soumissions pour des travaux d'eau potable et d'égout;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

Fait à la Ville de Warwick, ce dix-huitième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

2020-09-17SE Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le second projet de résolution numéro 05 modifiant le « Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) », soit adopté.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/ IMMEUBLE SITUÉ AU 124, RUE SAINT-LOUIS (MONSIEUR RÉAL BOUTIN) :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réal Boutin, propriétaire de l'immeuble situé au 124, rue Saint-Louis a déposé une demande d'autorisation afin de permettre la réfection de la toiture de sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 275-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 15 septembre 2020;

2020-09-18SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la réfection de la toiture du 124, rue Saint-Louis, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2020-09-87CCU du 15 septembre 2020.

Adoptée.

MANDAT ÉVALUATEUR AGRÉÉ/IMMEUBLE DU 8, BOULEVARD PÉPIN :

2020-09-19SE Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate la firme *Dugré et Associés, évaluateurs agréés* de Victoriaville pour l'évaluation de l'immeuble du 8, boulevard Pépin à Warwick (lots 4 907 067, 4 907 068 4 907 069, 4 907 070 et 4 907 073 du cadastre du Québec).

Adoptée.

MANDAT/INSPECTION PAR CAMÉRA DES CONDUITES SANITAIRES :

2020-09-20SE Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate la firme *EBI Envirotech inc.* de Trois-Rivières pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites sanitaires pour un montant n'excédant pas 15 000 \$ plus les taxes applicables;

QU'un montant de 16 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé affecté à l'eau potable.

Adoptée.

J. NOËL FRANCOEUR INC./ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR DES TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT :

Monsieur Charles Martel déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est actionnaire et vice-président au sein de la compagnie Gauthier Chariots Élévateurs inc., il s'abstient de voter et quitte la séance à 17 h 18.

2020-09-21SE Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise *J. Noël Francoeur inc.* à effectuer les branchements des services d'eau potable et d'égouts sur la rue Desrochers, et en accepte le paiement au montant maximum de 35 700 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la proposition datée du 17 septembre 2020 et signée par monsieur Sébastien Francoeur;

QUE la Ville de Warwick autorise *J. Noël Francoeur inc.* à effectuer les branchements des services d'eau potable et d'égout dans le prolongement de la rue du Parc afin de desservir la nouvelle entreprise de *Gauthier Chariots Élévateurs inc.* et en accepte le paiement au montant estimatif de 46 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la proposition datée du 17 septembre 2020 et signée par monsieur Sébastien Francoeur;

QUE la Ville de Warwick autorise monsieur Guillaume Fleury, de *Lemay Fleury Immobilier inc.* à faire effectuer des travaux dans l'emprise publique afin de modifier les entrées d'eau pour les deux immeubles de 12 logements du 45 et du 47, rue Gingras à Warwick;

QU'un montant estimatif de 95 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé affecté à l'eau potable.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2020-09-22SE À dix heures vingt-quatre minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*